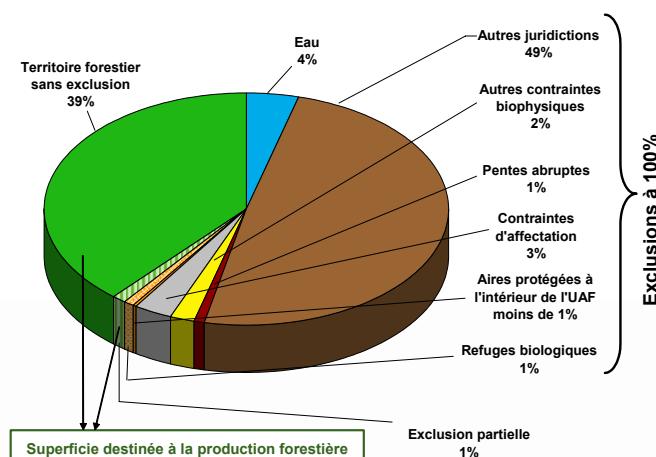




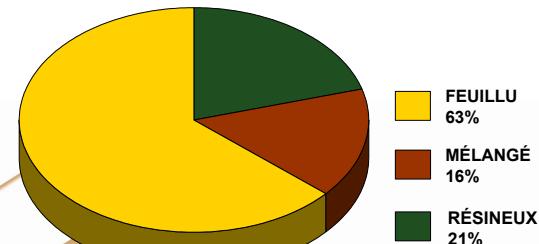
1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

Superficie¹ : 505 747 hectares

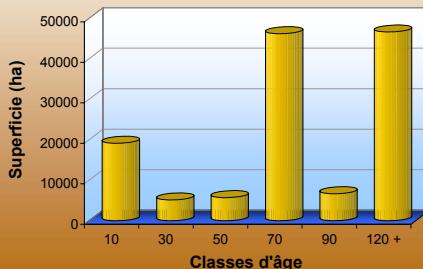
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

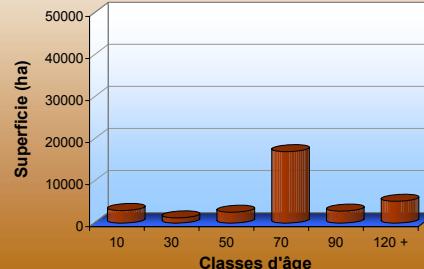
Superficie² : 203 187 hectares

Types de couvert et classes d'âge

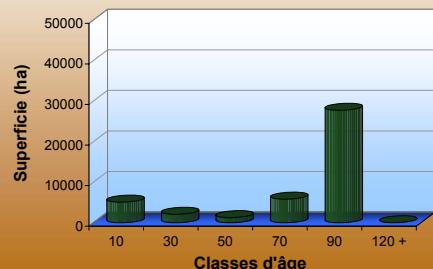
Couvert FEUILLU



Couvert MÉLANGE



Couvert RÉSINEUX

¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	50 400	6 200	1 300	114 700	96 600	14 300	22 500	110 200	72 400	488 600
B Forestier en chef 2008-2013	41 300	6 100	5 900	43 400	35 500	18 500	18 400	82 700	40 200	292 000
Variation (B-A)	-9 100	-100	4 600	-71 300	-61 100	4 200	-4 100	-27 500	-32 200	-196 600
Variation (%)	-18%	-2%	354%	-62%	-63%	29%	-18%	-25%	-44%	-40%
C Forêt Québec 2008-2013	39 000	5 800	5 400	38 900	33 000	17 600	16 400	73 800	35 300	265 200
Variation (B-C)	2 300	300	500	4 500	2 500	900	2 000	8 900	4 900	26 800
Variation (%)	5,9%	5,2%	9,3%	11,6%	7,6%	5,1%	12,2%	12,1%	13,9%	10,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	1 974	5 850	2,0%
Séparateurs de coupe	0	0	0,0%
Pentes fortes (31 à 40 %)	10 154	11 440	3,9%
Habitats fauniques	5 172	6 170	2,1%
Encadrements visuels	979	2 870	1,0%
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	31 439	44 220	15,1%
Autres particularités régionales ou locales	13 900	16 980	5,8%
Sous-total des contraintes	63 618	87 530	30,0%
Sous-total sans contrainte	139 569	204 470	70,0%
Total	203 187	292 000	100,0%



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	608
	Jardinages et assainissement	2 547
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	1 396
Sans récolte	Préparation de terrain	22
	Plantation, regarni, ensemencement	128
	Dégagement	126
	Éclaircie pré-commerciale	40
Autres travaux		0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Les forêts feuillues et mixtes dominent le paysage de l'UAF 071-51. Ces forêts offrent une grande diversité floristique et fournissent de nombreux produits ligneux. L'aménagement de ces forêts est complexe et l'intégration des activités de récolte s'avère difficile dans ce contexte (voir fiche thématique). L'aménagement du pin blanc constitue un défi à relever (voir fiche thématique).

Les demandes de mesures d'harmonisation de la part des utilisateurs du milieu forestier sont sans cesse grandissantes et la conciliation entre les coupes forestières et les intérêts des autres utilisateurs est de plus en plus complexe. Ce territoire a été fortement perturbé par le passé et les contraintes y sont élevées pour les interventions forestières. Cette UAF fait partie d'une zone où les forêts privées sont importantes. On y retrouve aussi trois importants ravages de cervidés. Une aire protégée devrait être implantée prochainement sur ce territoire.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

